



L'ABREUUREMENT DES PORCS ALIMENTÉS AVEC UNE SOUPE

Pour assurer le bien-être du porc, l'absence de soif constitue, au même titre que l'absence de faim, une des cinq libertés utilisées pour définir le bien-être des animaux. La réglementation impose par ailleurs que « Tous les porcs âgés de plus de deux semaines doivent avoir un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante ». Ce point ne pose généralement pas de problème en alimentation sèche où des abreuvoirs sont disponibles. En revanche, lorsque les porcs reçoivent une alimentation liquide, la soupe, les animaux n'ont pas toujours accès à de l'eau supplémentaire. Les porcs ingèrent de l'eau au moment du repas, en quantité généralement suffisante pour répondre à leurs besoins physiologiques essentiels.

Les fiches conseil ont pour objectif d'informer les éleveurs sur l'abreuvement des porcs alimentés en soupe, et de leur présenter les différentes options disponibles pour leur apporter de l'eau. Chaque éleveur saura trouver la technique la plus adaptée à son élevage, à son bâtiment, pour permettre aux porcs de s'abreuver en permanence.

Paul Auffray, Président de la FNP
François-Régis Huet, Référent national « bien-être »

Sept fiches sur l'abreuvement sont disponibles. Ces fiches ont été rédigées par un groupe de travail associant la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, l'IFIP et l'Anses, et prennent en compte l'expertise et l'avis d'éleveurs et de conseillers de groupements de producteurs recueillis à l'échelle nationale.

- 1 - Règlementation et besoins
- 2- L'abreuvement des porcs alimentés en soupe. Enquêtes et essais en station
- 3- Pipette
- 4- Bol
- 5- Distribution d'eau par la machine à soupe
- 6- Abreuvement des truies
- 7- Abreuvement et lisier. Voies de maîtrise